



## Concours de la Fondation Auschwitz

« Exprime-toi ! »

Année scolaire 2025-2026

### CONCOURS ANNUEL DE L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ « Exprime-toi » – RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Enseignement secondaire supérieur – Classes de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année.

Art.1 – L'ASBL Mémoire d'Auschwitz organise annuellement un Concours d'expression citoyenne.

Art.2 – L'épreuve consiste, selon le libre choix de l'institution scolaire, en une épreuve écrite ou artistique, individuelle ou en groupe. Voir point 4 des modalités pratiques.

Chaque année, la Commission pédagogique de notre association déterminera le thème en relation avec la problématique des Droits humains.

Art.3 – Les prix sont distribués chaque année dans le courant du mois de juin lors de la proclamation de fin d'année, pour récompenser les travaux primés.

Art.4 – Six prix (un.e lauréat.e par province) composés d'un diplôme, d'un chèque de 125,00 € et d'une invitation à participer gratuitement à notre prochain voyage d'études à Auschwitz-Birkenau (du 27 au 31 juillet 2026) seront offerts conjointement par l'ASBL Mémoire d'Auschwitz et certaines Provinces francophones du pays. L'ASBL Mémoire d'Auschwitz se réserve le droit de publier les travaux gagnants. S'il s'agit d'une œuvre collective, un.e seul.e membre pourra participer au voyage d'études et le chèque sera partagé entre les lauréat.e.s du groupe.

Art.5 – Les travaux doivent être adressés à **l'ASBL Mémoire d'Auschwitz – rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles** à l'attention de M. Henri Goldberg, président à la date prévue dans les modalités d'application du présent règlement ou par courriel à Mme Nathalie Peeters : [nathalie.peeters@auschwitz.be](mailto:nathalie.peeters@auschwitz.be)

Art. 6 – Les travaux seront examinés par un jury constitué à cet effet et comprenant des membres de notre Conseil d'Administration, des enseignant.e.s et toute autre personne que ce jury estimerait utile de s'adjoindre. Chaque membre du jury présente un rapport sur les épreuves qu'il/elle est appelé.e à examiner. Après avoir pris connaissance de l'ensemble des rapports, le jury se prononce sur l'attribution des prix.  
Sa décision est sans appel.

Art.7 – Tous les cas non prévus par le présent règlement relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Exempt de timbre A.R. 2/3/1927 : Éditeur responsable : Henri Goldberg

Avec le soutien de :



Mémoire d'Auschwitz ASBL – Centre d'Études et de Documentation  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98

Compte : BE55 3100 7805 1744 – BBRUBEBB  
N° d'entreprise : 420.667.323

[www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) • [nathalie.peeters@auschwitz.be](mailto:nathalie.peeters@auschwitz.be)

BCE/KBO : 0420667323

BCE/KBO : 0876787354



## Concours de la Fondation Auschwitz

« Exprime-toi ! »

Année scolaire 2025-2026

### MODALITÉS PRATIQUES

(Annexe au Règlement général)

1) Les inscriptions au Concours peuvent prendre différentes formes didactiques, détaillées au point 4. Six lauréat.e.s seront choisi.e.s, un.e par Province.

2) L'épreuve sera, de préférence, organisée à une date proche du 27 janvier, journée de commémoration de la libération d'Auschwitz. Le thème choisi est présenté aux élèves et servira de titre pour les épreuves écrites. Les autres formes didactiques doivent respecter le thème, mais peuvent, éventuellement, porter un sous-titre.

3) Vu la large diffusion du Concours, notre Jury ne pourra accepter que trois travaux par établissement. Nous vous confions donc le soin d'assurer la sélection des trois meilleurs d'entre eux.

4) Productions possibles :

- Écrits : dissertations, poésies, textes de chanson, articles de presse, interviews : ces travaux **d'une écriture lisible et à l'encre noire ou dactylographiés seront dépourvus de toute indication d'identité du/de la concurrent.e et de l'établissement et présentés sur deux pages A4 maximum ou une feuille recto verso**. Les copies plus longues ou illisibles seront écartées. Durée de l'épreuve : entre 2 et 4 h.

- Autres formes artistiques :

- Film : tourné numériquement. Sa longueur ne dépassera pas 4 minutes, titrages compris.
- Œuvre tridimensionnelle : une œuvre tridimensionnelle (sculpture-maquette) peut être réalisée dans une matière libre de choix.
- Dessin, peinture (sur papier/toile/textile/porcelaine...), graffiti.
- Expression : danse, théâtre, musique, mime. La durée est de 4 minutes maximum.

**Ces travaux seront dépourvus de toute indication d'identité du/de la concurrent.e et de l'établissement.**

5) Concernant les envois créatifs et artistiques, un texte (maximum une page A4) explicatif peut être ajouté.

Les photos sont imprimées au format A4. Pas plus de trois photos.

Les films sont expédiés sur DVD ou envoyés via WeTransfer.

Les œuvres « d'expression » seront envoyées sous format DVD, CD ou via WeTransfer.

6) Les participant.e.s devront indiquer leur nom, prénom, adresse personnelle, numéro de téléphone privé et leur courriel, le cas échéant, ainsi que la section, l'année, le nom et l'adresse de l'établissement auquel ils/elles appartiennent sur le « formulaire d'identification » que nous vous enverrons. Chaque « formulaire d'identification » sera ensuite placé dans une enveloppe fermée et attachée au travail correspondant. Les travaux sélectionnés parmi tous ceux réalisés au sein de votre établissement scolaire devront parvenir à la Fondation Auschwitz au plus tard **le 10 février 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

7) Le travail doit être original ; ne peut en aucun cas être une copie d'un document ou d'une œuvre existante et ne peut contenir de parties d'un document ou d'une œuvre existante. Les travaux suspectés d'avoir été réalisés avec l'aide de ChatGPT ne seront pas pris en compte.

Avec le soutien de :



Mémoire d'Auschwitz ASBL – Centre d'Études et de Documentation  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98

Compte : BE55 3100 7805 1744 – BBRUBEBB  
N° d'entreprise : 420.667.323

[www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) • [nathalie.peeters@auschwitz.be](mailto:nathalie.peeters@auschwitz.be)

BCE/KBO : 0420667323

BCE/KBO : 0876787354